

Sylvain ROBERT

Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION le la Cité – Accès aux Services Publi

Vie de la Cité – Accès aux Services Publics Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie STRUGALA Rédacteur principal LG/SSt

Décision n° 2023- 299

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230829-DEC2023-299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

NOMENCLATURE: 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS LES DIFFERENTS QUARTIERS DE LA VILLE – AS22004 - LOT 2 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LOCALISES A L'OUEST E AU NORD DE LA VILLE DE LENS : ESPACES VERTS DE LA CITE 11, DE LA CITE 12, DE LA CITE 14, DE LA CITE DE LA PERCHE, DE LA RUE DU TIBET, DES ABORDS DE L'EXPISCINE ET DU CAVALIER DU 11-19

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au Maire,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article R2194-5.

Vu la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 portant sur l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse de prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022.

Vu la décision n°2022-167, en date du 11 mai 2022, portant sur l'attribution du contrat relatif à l'entretien des espaces verts des différents quartiers de la Ville de Lens – lot 2 : Entretien des espaces verts localisés à l'ouest et au nord de la Ville de Lens : espaces verts de la cité 11, de la cité 12, de la cite 14, de la cité de la Perche, de la rue du Tibet, des abords de l'expiscine et du Cavalier du 11-19 à la société BONNET PAYSAGE,

Considérant l'augmentation généralisée, exceptionnelle et imprévisible des coûts de la main d'oeuvre liée au contexte économique, et que ces hausses impactent de manière significative les prix du contrat,

Considérant que l'application de la clause butoir sur le coefficient révisé ne permet pas de prendre en considération l'évolution du prix actuelle,

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser la signature de l'avenant 1 au contrat relatif à l'entretien des espaces verts des différents quartiers de la Ville de Lens – lot 2: Entretien des espaces verts localisés à l'ouest et au nord de la Ville de Lens: espaces verts de la cité 11, de la cité 12, de la cite 14, de la cité de la Perche, de la rue du Tibet, des abords de l'ex-piscine et du Cavalier du 11-19, avec la société BONNET PAYSAGE, dont le siège social se situe au 37 rue du 8 mai 1945 – 62640 MONTIGNY EN GOHELLE, portant sur une révision exceptionnelle des prix en raison du contexte économique et du besoin spécifique du contrat.

Cette révision se base sur les prix révisés sans application de la clause butoir.

ARTICLE 2 : Cet avenant n'impacte pas le montant initial du contrat. Il sera passé sur la durée de la 1ère reconduction, à savoir du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.

Avant l'expiration de cette durée initiale, en cas de nouvelle hausse de prix exceptionnelle et imprévisible, une rencontre entre les parties pourra être organisée à la demande du titulaire. Lors de cette rencontre, il sera discuté de la possibilité pour la Ville de prendre en compte une partie de cette hausse. Pour cela, le titulaire devra fournir des justificatifs lui permettant d'apporter la preuve de cette hausse.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et sont prévus à l'exercice 2024.

<u>ARTICLE 4</u>: Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 29/08/2023 **Pour le Maire,**

L'adjoint au Maire,

Pierre MAZURE